



ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2021, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE N° OCA21-(C-4.1)-001

Cette ordonnance vise à retirer un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 130, 83^e Avenue - District de Pointe-aux-Trembles

ORDONNANCE N° OCA21-(C-4.1)-004

Cette ordonnance vise à retirer un espace de débarcadère réservé pour personnes à mobilité réduite face à l'entrée principale du 1315, 40^e Avenue - District de Pointe-aux-Trembles.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 14 avril 2021.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles